

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ministère hellénique de la culture, Athènes	Nouveau musée de l'Acropole, Athènes, CI + CP	Tous les architectes du monde, seuls ou en équipes, autorisés à pratiquer dans leur pays en date du 1 ^{er} mai 1989 Voir IAS 21/89, p. B 178, 24/89, p. B 207	31 janv. 90 (15 juil. 89)	13/89 B 109
Municipalité de Bussigny/VD	Centre de Bussigny, VD CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1989 et reconnus par le Conseil d'Etat	Nouveau 14 février 90	17/89 B 142
Municipalité de Sion	Aménagement d'un cheminement piétons et deux-roues légers et création d'une passerelle sur le Rhône, CP	Associations d'architectes et d'ingénieurs dont un partenaire au moins est domicilié en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrit au registre professionnel	25 février 90 (31 oct. 89)	22/89
République et canton du Jura, Service des constructions	Centre d'entretien et centre administratif, RN16 Transjurane, Delémont, CP	Architectes inscrits au registre cantonal des bureaux d'architecture, architectes originaires du canton du Jura, établis ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1989, dipl. des hautes écoles ou inscrits au REG A ou B	28 févr. 90 (7 juil. 89)	13/89 B 108
Ville de Thoun, canton de Berne, Gesellschaft-Areal, Scheibenstrasse, Thoun	Scheibenstrasse, Thoun, CI	Architectes établis ou domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans le canton de Berne ou originaires du canton ainsi que 11 bureaux d'architectes suisses invités	28 févr. 90 (15 sept. 89)	
Entreprise des PTT et Municipalité de Sion	Bâtiment postal de Sion I et aménagement de la place de la Gare de Sion, CP	Architectes inscrits au Registre cantonal des architectes et établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1989 et architectes originaires du Valais établis en Suisse et inscrits au REG AS ou B	15 mars 90	20/89 B 170
Direction du 1 ^{er} arrondissement CFF, Commune de Morges	Réaménagement de la place de la Gare et de la gare: mise en valeur du secteur est, CP + CI	Architectes reconnus établis ou domiciliés dans le canton avant le 1.10.1989, architectes vaudois établis hors du canton avant le 1.10.1989 et architectes invités	16 mars 90	22/89 B 186
Commune d'Avenches	Complexe sportif et équipements communaux, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat et établis dans le district d'Avenches ainsi que cinq architectes invités	16 mars 90 (dès le 20 nov. 89)	24/89 B 206
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la place du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	
Commune de Givisiez/FR	Agrandissement du centre scolaire à Givisiez, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	30 mars 90 (dès le 19 nov. 89)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Cathédrale de Lausanne: création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP	Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers	2 avril 90 (dès le 16 oct. 89)	22/89 B 187
Landis & Gyr SA, Zoug	Aire Gubelstrasse Nord, Zoug, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	18 avril 90 (4-18 déc. 89)	
Commune d'Interlaken/BE	Lotissement Jungfraustrasse, CP	Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans les districts de l'Oberland bernois ou qui en sont originaires (Frutigen, Interlaken, Nieder- et Obersimmental, Oberhasli, Gessenay, Thoun)	27 avril 90 (15 déc. 89)	
Comune di Pazzallo	Spazi di attrezzature pubbliche, Pazzallo, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (16 ott.) soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'OTIA, domicilio fiscale dal 1.1.89 nel Cantone Ticino, sede dell'ufficio dal 1.1.89 nel Cantone Ticino	27 aprile 90 (3 nov. 89)	
Etat de Vaud	Centre Vuillermet, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités	7 mai 90 (dès le 13 nov. 89)	26/89 B 226

OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 90	20/89 B 170
--------	--	-----------------------------	-----------	----------------

Nouveau dans cette liste

Verein HTL/HWV Chur	Schulzentrum HTL/HWV in Chur, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1989 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz und/oder das kantonale Bürgerrecht haben	2 avril 90
---------------------	----------------------------------	---	------------

Exposition

Stiftung Griechisch-Orthodoxe Kirche, Stadtrat von Zürich	Griechisch-Orthodoxe Kirche in Zürich, CP	Hochbauamt der Stadt Zürich, Amtshaus IV, Lindenhofstr. 19, 1. + 2. Stock; 18. Jan. bis 1. Febr. 1990, täglich während den Bürozeiten
---	---	---

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.

Carnet des concours

Structuration adéquate de l'habitat et de l'environnement dans les zones de bruit de trafic intense

Résultats

L'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) a organisé un concours d'idées sur le thème de l'aménagement qualitatif de l'espace de l'habitat situé dans les zones agressées par le bruit du trafic. La Confédération, la Fédération des entrepreneurs suisses, la fondation IKEA ainsi que les villes de Bâle, Berne, Chiasso, Genève, Lausanne, Lugano, Neuchâtel et Zurich ont apporté leur soutien à cette démarche. En outre, les villes citées ont proposé les terrains susceptibles de servir de sites pour les études.

Le jury, présidé par M. Ferdinand Masset, s'est réuni les 5 et 6 décembre 1989 à Zurich pour juger et classer les travaux soumis par 53 bureaux d'ingénieurs et d'architectes.

La qualité des projets s'est révélée satisfaisante; la question de fond reste toutefois posée de savoir s'il est encore possible de reconverter et de protéger des bâtiments existants, situés dans des zones exposées à un niveau élevé de bruit.

Le concours pourrait conduire à une réflexion de fond sur les prescriptions légales sur la protection de l'environnement et les chances d'aboutir à une meilleure cohérence entre les buts fixés et la pratique. Les propositions soumises par les

villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel apportent la preuve que les prescriptions sur la protection de l'environnement peuvent faire partie intégrante des facteurs à prendre en compte lors de la planification de nouveaux quartiers.

Les connaissances de base apportées par ce concours méritent d'être mises en valeur par une réflexion approfondie.

Palmarès

1^{er} prix: Fr. 28 000.—: Alexis Mozer, Genève; Béatrice Giovanoli, Lausanne.

2^e prix: Fr. 26 000.—: Max Keller; SKS Ingenieure AG, Zurich.

3^e prix: Fr. 24 000.—: Bureau d'architecture Etienne Maye SA, Cortaillod.

4^e prix: Fr. 22 000.—: Florence Kontoyanni, Lausanne; Lorenz Bräker, Zurich.

5^e prix: Fr. 20 000.—: Jan Steinfels, Genève.

6^e prix: Fr. 18 000.—: Furrer + Fasnacht, Bâle.

7^e prix: Fr. 16 000.—: Conrad Zschokke, Bellinzona; Elio Ostinelli, Chiasso.

8^e prix: Fr. 14 000.—: François Lançon; Jürg Schaad, Genève.

Achat: Fr. 8 000.—: Peter Schurter, Zurich.

Achat: Fr. 8 000.—: Aarplan, Berne.

Achat: Fr. 8 000.—: Nicolas Deville, Genève.

Achat: Fr. 8 000.—: Marco Schmid; Peter Tanner, Bâle.

Comme cela est malheureusement presque toujours le cas

pour les concours, l'exposition nous a été annoncée trop tard pour que la date puisse en être publiée en temps utile dans nos colonnes.

Concours international d'idées «Housing on Toronto's main streets»

L'UIA désapprouve

L'Union internationale des architectes communique qu'elle n'a pas approuvé le concours international d'idées lancé par la Ville de Toronto sur le thème «Housing on Toronto's main streets», pour lequel elle n'a pas été consultée.

Sans avoir connaissance ni du programme ni du règlement, l'UIA note que:

- ce concours d'idées n'offre aucune garantie aux auteurs, bien au contraire: l'annonce du concours prévoit, en effet,

qu'il est lancé pour «générer des idées de bâtiments prototypes»;

- le montant des prix est d'autre part disproportionné par rapport à l'importance des enjeux.

A elles seules, ces deux conditions disqualifient ce concours lancé par une grande ville dont les moyens financiers sont tels qu'ils lui permettraient d'honorer les services d'architectes capables d'assurer un avenir aux souhaits de la population.

Concours international pour un parc de loisirs à San Giuliano, Forte Marghera et Cavergnaghi, Venise

L'UIA communique

Les organisateurs de ce concours ont saisi l'Union internationale des architectes pour l'examen d'un certain nombre de documents concernant son lancement.

Malheureusement, à la lumière de ces documents et en dépit des négociations engagées, l'UIA regrette de ne pouvoir approuver ce concours.

Le calendrier proposé impose des délais beaucoup trop courts pour permettre aux concurrents de s'inscrire et de mener à bien leur projet. Le montant des prix n'est pas en proportion des prestations demandées. Enfin le programme du concours n'a pas été communiqué avant son lancement.